



## **La filière ovine dans le Var : Etat des lieux et Enjeux**

Hélène Designolle

Octobre 2001

# ◆ SOMMAIRE ◆

|                                                                                                          |             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Introduction</b>                                                                                      | <b>P 3</b>  |
| <b>I- Place de la production ovine dans l’agriculture du département</b>                                 | <b>P 4</b>  |
| <b>II- Caractéristiques générales de l’élevage ovin varois</b>                                           | <b>P 4</b>  |
| 21- Cheptel départemental : des effectifs sous-évalués                                                   | P.4         |
| 22- Descriptif typologique : des systèmes de productions bien définis                                    | P 5         |
| 23- Principales caractéristiques : des exploitations spécialisées                                        | P 7         |
| 24- Evolutions depuis 1992                                                                               | P.10        |
| <b>III- Elevage et territoire : le CTE ralentit le renouvellement des contrats agri-environnementaux</b> | <b>P 12</b> |
| 31- Quelques chiffres                                                                                    | P 12        |
| 32- Situation et enjeux par petite région                                                                | P 13        |
| <b>IV- Production et consommation varoises: un déficit important</b>                                     | <b>P 19</b> |
| 41- Evaluation de la production varoise                                                                  | P 19        |
| 42- Evaluation de la consommation varoise                                                                | P 19        |
| 43- Solde production/consommation                                                                        | P 20        |
| 44- Evaluation du chiffre d’affaire viande départemental                                                 | P 20        |
| <b>V- Filière de vente et d’abattage : sortir de l’impasse</b>                                           | <b>P 21</b> |
| 51- Etat des lieux                                                                                       | P 21        |
| 511- La filière traditionnelle                                                                           | P 21        |
| 512- Les filières courtes                                                                                | P 22        |
| 52- Schéma récapitulatif                                                                                 | P 23        |
| 53- Réduire l’abattage clandestin, développer la vente directe                                           | P 24        |
| <b>VI- Les enjeux sanitaires : environnement et sécurité alimentaire</b>                                 | <b>P 27</b> |
| 61- Vers une agriculture raisonnée                                                                       | P 27        |
| 62- Maladies réputées légalement contagieuses : surveiller et informer                                   | P 28        |
| 63- Alimentation des animaux et garanties                                                                | P 28        |
| 64- Evolutions réglementaires : veiller et participer                                                    | P 29        |
| <b>Conclusions</b>                                                                                       | <b>P 30</b> |
| <b>I- Bibliographie et Annexes</b>                                                                       |             |

## Introduction :

La renégociation des dispositifs de soutien aux filières (contrat de plan, CTE, plans de soutien départementaux) amène les responsables professionnels, les élus et les financeurs à réfléchir sur l'évolution de ces filières.

L'organisation par l'ADEVAR en juin 2001 d'une journée consacrée aux enjeux de la filière ovine a été l'occasion de rencontres et de discussions autour de thèmes environnementaux et commerciaux.

Prêt à s'engager dans une politique de soutien le Conseil Général a demandé aux structures professionnelles d'établir un état des lieux de la filière et une présentation des enjeux et solutions proposées. Ce document a donc pour objectif de servir de base à l'élaboration d'une politique départementale.

L'ADEVAR et la Chambre d'Agriculture ont donc décidé de réactualiser l'étude publiée en 1992 et intitulée « la filière ovine dans le Var »

Quelques chapitres ont été ajoutés autour des principaux enjeux que sont :

- le sylvopastoralisme
- l'abattage et la commercialisation
- la sécurité alimentaire

Un document analogue sur la filière caprine est en cours d'élaboration.

Les informations présentées dans ce document ont été recueillies auprès de différentes administrations (DDAF, DSV...) et structures d'élevage (Chambre d'Agriculture, ADEVAR, GDS). Elles ont été complétées à « dire d'experts » pour ce qui concerne les trois thèmes évoqués plus haut.

Ont ainsi participé à cette réflexion :

- **Elevage et pastoralisme** : Jean-Benoit Giacomelli (DDAF) – Amaury Grelu (ONF) – Pascal Thavaud (CERPAM) – Claire Millat (Association des Communes forestières)
- **Enjeux sanitaires et sécurité alimentaire** : Yves Cornille (FRGDS) – Jean- Luc Champion (GDS)
- **Filières de commercialisation** : Pascal Linossier (Consultant)

## II- Place de la production ovine dans l'agriculture du département :

La place de l'élevage ovin dans le département du Var peut être évaluée à partir de différents critères ; deux d'entre eux, issus du RGA 2000 paraissent particulièrement intéressants :

- ↳ la part du chiffre d'affaire agricole du département
- ↳ la part de la SAU occupée

Le tableau suivant donne ces chiffres pour les principales productions varoises :

**Tableau no 1 : place de l'élevage dans l'agriculture varoise**

| <b>Production</b>                                  | <b>% du chiffre d'affaire<br/>global agricole<br/>(pour mémoire RGA 1988)</b> | <b>% SAU<br/>(pour mémoire RGA 1988)</b> |
|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| <b>Viticulture</b>                                 | <b>45,8%</b><br>(47,6%)                                                       | <b>37%</b><br>(44%)                      |
| <b>Horticulture</b>                                | <b>44,7%</b><br>(36%)                                                         | <b>1%</b><br>(1%)                        |
| <b>Elevage</b>                                     | <b>1,8%</b><br>( 2,5%)                                                        | <b>39%</b><br>(31%)                      |
| <b>Maraichage et<br/>Arboriculture</b>             | <b>5,7%</b><br>(8%)                                                           | <b>? ?</b><br>(8%)                       |
| <b>Grandes cultures et plantes<br/>aromatiques</b> | <b>2%</b><br>(1,8%)                                                           | <b>11%</b><br>(11%)                      |

Le générique élevage regroupe toutes les espèces, ovines, caprines mais aussi bovines, porcines, volailles.

La part de SAU affectée à l'élevage regroupe les surfaces fourragères et les parcours. Les cultures de céréales affectées aux troupeaux n'ont pas été distinguées des céréales destinées à la vente et sont comprises dans la rubrique grandes cultures.

On peut globalement considérer que sur les données RGA :

**la production ovine représente 1% du chiffre d'affaire agricole global.**

Les autres élevages étant peut utilisateurs de SAU, on peut estimer que

**près de 30% de la SAU varoise est utilisée par des exploitations ovines.**

### **III- Caractéristiques générales de l'élevage ovin**

#### **21 Cheptel départemental : des effectifs sous évalués :**

Le nombre d'éleveurs varois, et l'effectif brebis départemental font l'objet de fluctuations importantes selon les sources. Les données du RGA , celles de la DDAF relatives aux déclarations de primes PCO semblent sous estimer de façon importante l'effectif départemental.

Pour établir un inventaire plus précis, nous avons privilégié d'autres sources que sont :

- les données d'effectifs des prophylaxies brucellose transmises par le GDS
- les informations d'identification détenues par l'ADEVAR
- la connaissance des élevages des techniciens de la Chambre d'Agriculture.

Le recoupement des données a permis de distinguer comme en 1992 des éleveurs professionnels et des amateurs généralement propriétaires de moins de 20 brebis. L'inventaire ici réalisé ne prend en compte que les éleveurs professionnels. Compte tenu des incertitudes sur certains élevages on peut globalement considérer que l'élevage ovin varois est constitué de :

|                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>170 élevages professionnels</b><br/><b>Pour un effectif de 55 000 à 60 000 brebis</b></p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Les chiffres PCO** 2001 indiquent 146 demandeurs ovins déclarants 52858 brebis. Les écarts avec la PCO s'expliquent notamment par :

- la présence d'ateliers complémentaires, non demandeurs de PCO
- la prise en compte dans ces 170 élevages d'herbassiers inscrits administrativement dans le département de montagne dont ils sont originaires, mais qui passent 8 mois dans le Var. Le choix a été fait, dans le cadre de cette étude, de les considérer comme varois. En commercialisant leur production dans le Var, ils sont acteurs de cette filière. Les transhumants hivernaux qui ne descendent que du vassiou sur des sites à objectifs DFCI ne sont eux pas comptabilisés. Ils continuent à produire dans leur département d'origine.
- Les éleveurs demandeurs de PCO se gardent toujours une marge de manœuvre de 30 à 50 bêtes supplémentaires par rapport aux déclarations. Ils compensent ainsi les pertes qui diminuent l'effectif en cas de contrôle.

**Le RGA** recense 46 710 brebis chez 192 propriétaires. Les écarts avec le RGA s'expliquent notamment par :

- la prise en compte de propriétaires d'ovins considérés comme amateurs (moins de 20 brebis)
- les éleveurs présents dans le Var mais n'y étant pas inscrits administrativement n'ont pas encore été traités par les DDAF dans le cadre du RGA.

## 22 - descriptif typologique : des systèmes de production biens définis

La typologie définie au niveau régional (Provence Alpes Côte d'Azur) au sein du groupe de recherche de références en élevage ovin permet de distinguer 3 grands types d'exploitations :

- des préalpins, avec ou sans irrigation
- des herbassiers ou bergers sans terre
- des ateliers ovins complémentaires d'autres productions

Les élevages du département ont été répartis dans ces trois systèmes auxquels deux catégories ont été ajoutées :

- les élevages ovins lait
- les atypiques, trop différents des groupes préalablement définis.

### A- les éleveurs préalpins :

Dans ce système, la production ovine est dominante sur des exploitations stables. Les structures d'exploitations comprennent des terres de cultures dont une grande partie est destinée à l'alimentation du troupeau, des parcours et des bâtiments dont une partie au moins est en dur. Généralement ces exploitations assurent leur autonomie fourragère. Elles achètent éventuellement des céréales et des aliments pour l'élevage des agneaux.

Les effectifs troupeaux de ce groupe vont de 71 à 1930 brebis. La moyenne du groupe est de 490 brebis.

Le tableau suivant présente une répartition des élevages par tranche d'effectifs :

**Tableau no 2: Répartition des élevages préalpins par tranche d'effectifs**

|                  | Nombre d'élevages | Effectif brebis recensé | Effectif moyen / troupeau | Répartition par zone de handicap |          |                    |        |
|------------------|-------------------|-------------------------|---------------------------|----------------------------------|----------|--------------------|--------|
|                  |                   |                         |                           | Montagne                         | Piedmont | Défavorisée Simple | Plaine |
| + de 500 brebis  | 19                | 15531                   | 817                       | 13                               | 6        | 0                  | 0      |
| 300 à 499 brebis | 18                | 6645                    | 369                       | 9                                | 2        | 5                  | 2      |
| - de 300 brebis  | 14                | 2803                    | 200                       | 8                                | 1        | 2                  | 3      |
| TOTAL            | 51                | 24979                   |                           | 30                               | 9        | 7                  | 5      |

## B- les herbassiers

Appelés aussi bergers sans terre ce sont des éleveurs complètement spécialisés en production ovine. Le capital d'exploitation est constitué par le troupeau. Ils n'ont pas de base foncière proprement dite. Les bâtiments utilisés sont des bergeries louées, ou des bergeries serres. L'alimentation est assurée par la pâture sur des places louées, des herbes achetées qui peuvent conduire à des déplacements fréquents du troupeau. Celui-ci « récupère » l'herbe disponible des prés non fauchés, des vignes, des friches (campas) ou des bois. La signature de conventions de pâturage en forêt permet à ces éleveurs d'avoir des garanties foncières sur une partie de leur territoire pastoral.

Avec plus de 70 élevages ils constituent le groupe typologique le plus important du Var.

Les effectifs troupeaux de ce groupe vont de 20 à 2000 brebis. Les plus petits effectifs sont souvent détenus par des bergers d'autres éleveurs mais qui peuvent avoir un statut d'exploitant agricole à partir de 70 brebis.

Le tableau suivant présente une répartition des élevages par tranche d'effectifs :

**Tableau no 3: Répartition des élevages herbassiers par tranche d'effectifs**

|                  | Nombre d'élevages | Effectif brebis recensé | Effectif moyen / troupeau | Répartition par zone de handicap |          |                    |        |
|------------------|-------------------|-------------------------|---------------------------|----------------------------------|----------|--------------------|--------|
|                  |                   |                         |                           | Montagne                         | Piedmont | Défavorisée Simple | Plaine |
| + de 500 brebis  | 20                | 16504                   | 817                       | 5                                | 6        | 3                  | 6      |
| 300 à 499 brebis | 19                | 7267                    | 369                       | 5                                | 2        | 5                  | 7      |
| 100 à 300 brebis | 31                | 5423                    | 200                       | 6                                | 5        | 9                  | 11     |
| - de 100 brebis  | 7                 | 391                     | 56                        | 1                                | 1        | 1                  | 4      |
| TOTAL            | 77                | 29 585                  | 384                       | 17                               | 14       | 18                 | 28     |

## C- les ateliers complémentaires

Ce sont de petits troupeaux présents sur des exploitations non spécialisées en production ovine. Ils constituent une activité complémentaire sur des exploitations céréalières, maraîchères ou horticoles (plus rarement viticole). Ils peuvent aussi être un atelier d'exploitations très diversifiées avec vente fermière (volailles, légumes, fromages, miel...).

Les effectifs troupeaux vont de 20 à 300 brebis.

Le tableau suivant présente une répartition des élevages par tranche d'effectifs :

**Tableau no 4: Répartition des élevages complémentaires par tranche d'effectifs**

|                  | Nombre d'élevages | Effectif brebis recensé | Effectif moyen / troupeau | Répartition par zone de handicap |          |                    |        |
|------------------|-------------------|-------------------------|---------------------------|----------------------------------|----------|--------------------|--------|
|                  |                   |                         |                           | Montagne                         | Piedmont | Défavorisée Simple | Plaine |
| 101 à 300 brebis | 9                 | 1602                    | 178                       | 2                                | 0        | 2                  | 5      |
| 51 à 100 brebis  | 5                 | 360                     | 72                        | 0                                | 1        | 1                  | 3      |
| - de 50 brebis   | 9                 | 238                     | 26                        | 2                                | 1        | 1                  | 5      |
| TOTAL            | 23                | 2200                    | 96                        | 4                                | 2        | 4                  | 13     |

## D- les laitiers

L'existence de ces troupeaux ovins lait est relativement récente. L'étude de 1992 n'avait pas pris en compte ces ateliers qui faibles en effectifs étaient présents dans des élevages caprins lait.

Aujourd'hui, les huit élevages présents sur le département sont

- des ateliers complémentaires d'élevages caprins lait (50%)
- Des ateliers spécialisés ovins lait (50%)

Pour les deux catégories l'effectif moyen du troupeau est compris en moyenne entre 130 et 140 brebis. Les extrêmes sont de 26 et 347 brebis

Quatre de ces élevages sont localisés en zone de plaine.

## E- les atypiques

Il s'agit d'élevages non classables dans la typologie régionale, mais ayant une activité ovine significative avec des troupeaux allant de 20 à plus de 1000 brebis. Ces troupeaux peuvent être détenus par des retraités, ou des personnes ayant une activité principale non agricole.

### 23- principales caractéristiques de l'élevage varois: des exploitations spécialisées

Le tableau suivant indique la répartition des élevages et du cheptel varois dans chaque groupe typologique. Il permet de dégager les principales caractéristiques de l'élevage du département :

**Tableau no 5 : répartition typologiques des élevages ovins varois**

| Système de production | Nombre d'élevages recensés | Effectif brebis recensé | Effectif moyen par troupeau | Répartition par zone ICHN |           |                    |           |
|-----------------------|----------------------------|-------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------|--------------------|-----------|
|                       |                            |                         |                             | Montagne                  | Piémont   | Défavorisée simple | Plaine    |
| Préalpins             | 51                         | 24979                   | 490                         | 30                        | 9         | 7                  | 5         |
| Herbassiers           | 77                         | 29585                   | 384                         | 17                        | 14        | 18                 | 28        |
| Complémentaires       | 23                         | 2200                    | 96                          | 4                         | 2         | 4                  | 13        |
| Laitiers              | 8                          | 1095                    | 137                         | 2                         | 1         | 1                  | 4         |
| Atypiques             | 9                          | 1944                    | 216                         | 3                         | 0         | 1                  | 5         |
| <b>TOTAL</b>          | <b>168</b>                 | <b>59803</b>            | <b>356</b>                  | <b>56</b>                 | <b>26</b> | <b>31</b>          | <b>55</b> |



On constate ainsi :

### ↪ **une forte spécialisation des élevages**

➤ 30% des élevages sont des préalpins.

Ils détiennent 42% du cheptel départemental, avec une taille moyenne de troupeau de 490 brebis.

➤ 46% des élevages sont des herbassiers.

Ils détiennent 49% du cheptel départemental, avec une taille moyenne de troupeau de 384 brebis.

➤ 14% des élevages sont des ateliers complémentaires d'autres productions.

Ils détiennent 4% du cheptel varois. La taille moyenne des troupeaux est de 96 brebis.

➤ 5% des élevages détiennent des brebis laitières.

Elles représentent 2% du cheptel varois. La taille moyenne des troupeaux ovins lait est de 137 brebis.

➤ 5% des élevages sont atypiques ou détenus par des retraités.

Ils détiennent 3% du cheptel départemental avec un effectif moyen de 216 brebis.

### **Globalement :**

**76% des élevages sont spécialisés ovins viande et détiennent 91% du cheptel départemental. La moyenne des effectifs troupeaux dans les exploitations spécialisées est supérieure à 400 brebis.**

### ↪ **une localisation des élevages plutôt sur le nord du département**

La répartition des élevages par zone de handicap naturel montre que :

➤ 67% des élevages sont situés en zone défavorisée.

➤ 90% des élevages ayant des terres de cultures (préalpins) sont situés en zone défavorisée.

Les herbassiers sont répartis sur tout le département. 36% d'entre eux sont en zone de plaine.

Les ateliers complémentaires sont représentés dans toutes les zones avec une dominante en zone de plaine

Globalement, on constate que :

➔ 67% des élevages ovins sont situés en zone défavorisée dont la moitié en zone de montagne.

➔ 33% des élevages sont situés en zone de plaine. 75% d'entre eux sont des herbassiers ou des ateliers complémentaires.

Les cartes no1 et 2 présentent la répartition des élevages et du cheptel ovin dans le département.

### ↪ une population d'éleveurs encore jeune

Le tableau no 6 indique la répartition par classe d'âge des éleveurs du département :

**Tableau no 6: Répartition des éleveurs par classe d'âge**

|                        | Nombre d'éleveurs<br>« renseignés » | Moins de 35 ans | 36 à 50 ans | Plus de 51 ans |
|------------------------|-------------------------------------|-----------------|-------------|----------------|
| <b>Préalpins</b>       | 49/51                               | 7               | 32          | 10             |
| <b>Herbassiers</b>     | 62/77                               | 19              | 29          | 14             |
| <b>Complémentaires</b> | 17/23                               | 3               | 7           | 7              |
| <b>Laitiers</b>        | 8/8                                 | 2               | 6           | 0              |
| <b>Atypiques</b>       | 8/9                                 |                 | 4           | 4              |
| <b>TOTAL</b>           | <b>144</b>                          | <b>31</b>       | <b>78</b>   | <b>35</b>      |

La date de naissance de 69 éleveurs seulement était connue avec exactitude. Le choix a donc été fait de classer les éleveurs par classe d'âge :

- moins de 35 ans
- entre 36 et 50 ans
- plus de 51 ans

Ce classement « à dire d'experts » a permis de classer 140 élevages sur 168, les mieux connus étant les éleveurs spécialisés connus des équipes techniques. Des erreurs ont bien sûr pu être commises, mais les tendances sont cohérentes. Les chiffres RGA n'étaient pas encore disponibles.

**Ainsi**

**78% des éleveurs spécialisés ont moins de 51 ans.**

Soit :

- 80% des éleveurs préalpins
- 77% des éleveurs herbassiers

La relève (éleveurs de moins de 35 ans) est assurée à 14% pour les élevages préalpins, et à 30% pour les élevages herbassiers. Ce second chiffre est à modérer dans la mesure où certains herbassiers sont bergers chez d'autres éleveurs, sans réelle intention de s'installer à leur compte.

Aucun des préalpins de plus de 51 ans n'a de succession familiale garantie. Si elle est envisagée, elle ne concerne pas le troupeau. Se pose la question de la reprise des terres ou des parcours, et du capital (bâtiments, matériel, cheptel) pour un jeune voulant s'installer sur des structures souvent importantes.

### ↳ peu d'exploitations sous forme sociétaire :

Les formes sociétaires d'exploitations restent peu développées. Quatre GAEC ont été recensés :

- 3 en systèmes préalpins
- 1 en système herbassier

Trois sont des GAEC entre frères. Le plus récent est un GAEC père-fils créé à l'occasion de l'installation d'un fils.

Les 10 années à venir devraient voir la création d'autres GAEC de ce type, notamment en système préalpin. Bon nombre d'exploitants de moins de 50 ans ont des enfants faisant actuellement des études agricoles. Certains affirment déjà leur volonté de s'installer.

Trois autres exploitations sont sous forme sociétaires : SCEA ou EARL

## **24- Evolutions depuis 1992**

La diminution du nombre d'élevage (une trentaine) est surtout due à la disparition d'ateliers complémentaires en zone de plaine. Elle tend à renforcer la localisation de la production dans les zones défavorisées.

L'augmentation du cheptel (10 800 brebis déclarées en plus à la PCO) confirme la spécialisation des exploitations ovines. L'effectif moyen des troupeaux passe de 283 à 356 brebis. L'augmentation la plus importante est le fait des éleveurs préalpins qui passe d'une moyenne de 392 à 490 brebis en 10 ans.

#### IV- Elevage et territoire : le CTE ralentit le renouvellement des contrats agri-environnementaux

##### 31- Quelques chiffres :

**Tableau no 7 : Répartition des surfaces agricoles par destination**

|                                    | <b>RGA 2000</b> | <b>RGA 1988</b> |
|------------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Surfaces totale département</b> | 603 250 ha      | 603 250 ha      |
| <b>Surface agricole</b>            | 85 214 ha       | 85 052 ha       |
| <b>Vignes</b>                      | 31 653 ha       | 37 110 ha       |
| <b>Horticultures</b>               | 936 ha          | 917 ha          |
| <b>Grandes cultures</b>            | 9 768 ha        | 9 774 ha        |
| <b>Cultures fourragères</b>        | 2 539 ha        | 2451 ha         |
| <b>Surfaces toujours en herbe</b>  | 30 754 ha       | 24 052 ha       |

**Le RGA 2000** recense 33 293 ha de surfaces fourragères dont 30 754 ha de surfaces toujours en herbe.

**Les déclarations de surfaces PAC** recensent elles 38 814 ha de surfaces fourragères destinées aux ovins.

Ce terme regroupe les prairies permanentes et les parcours. Bien que plus important que les données du RGA, ce chiffre est vraisemblablement en dessous de la réalité des surfaces utilisées par les troupeaux.

**L'inventaire de l'Atlas pastoral réalisé en 1995 par la Chambre d'Agriculture** indiquait une surface pastorale boisée de 112 081 ha. Les contraintes administratives liées aux déclarations de surfaces (justificatifs d'un droit d'exploiter), ou aux mesures contractuelles sur 5 ans (prime à l'herbe) amènent les éleveurs à ne déclarer que les surfaces pâturées tous les ans et sur lesquelles ils ont des garanties foncières. Leur territoire pastoral est généralement beaucoup plus vaste, comprenant des surfaces limitrophes de leurs bases foncières, des friches en zones constructibles, des surfaces en location verbale, des quartiers tampons moins bien entretenus mais nécessaires les années difficiles (sécheresse, humidité excessive dans les plaines ou fond de vallons).

En terme de tendance les chiffres suivants semblent pouvoir être retenus :

☞ **30% de la SAU du département est utilisée par des exploitations ovines (hors cultures de céréales destinées aux animaux)**

☞ **20 à 25% de la surface boisée du département est pâturée ou revendiquée par les éleveurs, soit entre 75 et 95 000 ha.**

☞ **Jusqu'en 2000, l'élevage contribuait à l'entretien de près de 5000 ha de coupures stratégiques dans le cadre des mesures agrienvironnementales (mesures 2.8), soit un tiers des parefeux du département.**

Pour mémoire, les surfaces boisées occupent plus de 60% de la surface du département, avec plus de 370 000 ha.

### 32 – Situation et enjeux par petite région :

Sans reprendre la description des caractéristiques agroclimatiques et de végétation développées dans l'atlas pastoral, nous avons gardé les zones définies pour y dégager des tendances d'évolution en terme de sylvopastoralisme.

La carte no 3 indique les contours des zones retenues. Le tableau no 8 précise la répartition des élevages dans chacune de ces zones.

**Tableau no 8 : Répartition des élevages par zone**

| <b>ZONE</b>                   | <b>1-Préalpes</b> | <b>2-Collines du Verdon</b> | <b>3-Centre Var</b> | <b>4-Loube – Ste Baume</b> | <b>5-Maures et Esterel</b> |
|-------------------------------|-------------------|-----------------------------|---------------------|----------------------------|----------------------------|
| <b>Préalpins</b>              | 15                | 24                          | 6                   |                            | 0                          |
| <b>Herbassiers</b>            | 12                | 17                          | 27                  |                            | 11                         |
| <b>Complémentaires</b>        | 4                 | 3                           | 8                   |                            | 5                          |
| <b>Atypiques et retraités</b> | 2                 | 0                           | 3                   |                            | 2                          |
| <b>Laitiers</b>               | 2                 | 1                           | 0                   | 2                          | 3                          |
| <b>Total élevages</b>         | 35                | 45                          | 52                  | 9                          | 20                         |
| <b>Effectif total</b>         | 15 063            | 20 754                      | 12 947              | 4 208                      | 6 831                      |
| <b>Effectif moyen</b>         | 430               | 461                         | 249                 | 468                        | 342                        |

#### **Zone no1 : préalpes**

Située au nord-est du département cette zone comprend principalement les cantons d'Aups et de Comps. Elle englobe le camp de Canjuers. Il s'agit de la véritable zone de montagne du département. La montagne du Lachens culmine à 1740 m.

53% des élevages est non transhumant. La majeure partie des troupeaux passe l'été sur le camp de Canjuers ou sur le Lachens.

Généralement les éleveurs plus récemment installés, ou n'ayant pas de droits de pacage sur Canjuers sont transhumants.

Les ateliers complémentaires sont le fait d'exploitations orientées vers le maraîchage de plein champ. Elles ont aussi des prairies naturelles et des cultures de légumineuses nécessaires à la rotation des cultures. La présence du troupeau permet de valoriser les parcours et les fourrages, même si une partie de la production de foin est vendue.

Globalement les exploitations ovines sont stables, bien implantées, et en régime de croisière.

Le taux de pâturage des espaces boisés est de 41% sur cette zone.

En terme de sylvo-pastoralisme les principales évolutions en cours concernent le camp de Canjuers. Les gestionnaires du Camp sont préoccupés par la nécessité de maintenir l'ouverture des milieux et l'entretien des coupures stratégiques DFCI. Les pratiques pastorales actuelles ne répondent pas à cette attente. Ces milieux se prêteraient à une gestion contrôlée du pâturage (mise en place de parcs mobiles), compatibles avec les pratiques cynégétiques et militaires.

Les conventions de pâturage et aménagements pastoraux sont gérés par l'ONF. La création récente d'une association d'ayant-droits (anciens expropriés) a pour but de faire pâturer « le grand plan ». Il s'agit d'un ancien périmètre de tir qui a servi pendant plusieurs années d'alpage sanitaire. Il est maintenant pâturé collectivement pendant l'été, ainsi que d'autres zones non exploitées jusque là, mais récemment délaissées par les tirs.

L'avenir devrait voir la constitution d'un groupement pastoral pour une utilisation collective des zones non exploitées, chaque éleveur conservant ses conventions de pâturage individuelles sur le pourtour du camp.

L'importance des surfaces pastorales sur le camp nécessiterait un travail de diagnostic global, tant sur la valeur pastorale que sur les pratiques de pâturage des éleveurs. Tout en respectant les besoins des éleveurs en place, c'est un des secteurs du département où de nouvelles installations pourraient être envisagées.

La signature de CTE par les éleveurs de la zone sera principalement motivée par des besoins en équipements pastoraux puisque cette procédure reste la seule source de financement. Cela supposera que l'ONF accepte l'implantation d'équipements privés sur des propriétés de l'état. La problématique DFCI pourrait être importante sur le camp. L'engagement des éleveurs dépendra de leur perception des contraintes imposées par le CTE sur des systèmes d'exploitations jusqu'ici assez souples en terme de fonctionnement. De façon globale, les enjeux pour la signature d'un CTE se poseront en terme d'aides à l'investissement plus qu'en soutien au revenu.

## **Zone no2 : Collines du Verdon**

Située au nord ouest du département cette région est une zone de grandes cultures, souvent irriguées.

Les structures d'exploitations y sont importantes, et les effectifs troupeaux supérieurs en moyenne à 450 brebis. Les élevages disposent de surfaces importantes de parcours de bonne qualité (chêne blanc). Elles sont fortement revendiquées avec une certaine compétition entre les éleveurs. Le taux de pâturage des sous-bois est le plus important du département ; il dépasse 75%.

C'est sur cette zone que le redéploiement pastoral a le plus marqué les systèmes d'exploitations. La PCO attribuée à la brebis, a entraîné de fortes augmentations de troupeaux.

La place des parcours dans l'alimentation est devenue très importante avec une diminution très significative des quantités de foin consommées par brebis et par an. Un même stock de foin alimente quasiment le double de brebis par rapport à la fin des années 80. Une grande partie du troupeau reste dehors toute l'année. L'alimentation du troupeau est essentiellement basée sur le pâturage.

87% des élevages sont transhumants

Sur cette zone les enjeux environnementaux concernent :

- la biodiversité
- la conservation des paysages
- la prévention contre les incendies

Ce dernier objectif a été pris en compte à partir des années 90 dans le cadre de la mise en œuvre des mesures agri-environnementales à objectif DFCI. La plupart des surfaces éligibles a été contractualisée dans le cadre des mesures 2.8. C'est dans cette zone que le taux de réussite de l'opération est le plus fort. La demande des éleveurs en équipements pastoraux a été et reste importante. Clôtures et points d'eau permettent aux éleveurs de se libérer du gardiennage sur une partie du troupeau qui compte tenu des conditions climatiques peut rester dehors même la nuit. La présence des troupeaux assure un réel entretien des parcours boisés. Les friches de la zone sont entretenues, et la fermeture des milieux est bien maîtrisée.

La constitution du Parc Naturel Régional du Verdon, affichant des objectifs environnementaux et économiques pourrait être l'occasion de définir une politique de développement agricole sur la zone. L'élevage varois y est fortement implanté et a fait la preuve de sa capacité à intégrer des enjeux agri-environnementaux. Là aussi, un diagnostic pastoral de la zone permettrait sur des surfaces peu ou pas exploitées par les éleveurs en place (même s'ils les revendiquent) de renforcer leur entretien, voir de favoriser de nouvelles installations. L'installation dans les 10-15 ans à venir d'enfants d'exploitants en place nécessitera de trouver des surfaces complémentaires, leurs parents n'étant pas encore à la retraite. Ces installations/successions si elles doivent être favorisées ne devront pas toutefois conduire à une situation de « ranching » où les surfaces pastorales d'un éleveur dépassent sa capacité à les entretenir. L'ONF reste là encore un partenaire privilégié pour la gestion de ces espaces, ce qui n'exclut pas de réfléchir à d'autres moyens de mobilisation du foncier.

Sur ce secteur, la signature de CTE, sera principalement le fait d'éleveurs désirant renouveler leur contrat mesure 2.8. Ce renouvellement n'aura lieu que dans la mesure où les contraintes administratives imposées par la procédure ne seront pas trop importantes. La réforme des ICHN, avec une prime à l'hectare pourrait compenser partiellement l'arrêt du contrat prime à l'herbe. On peut se demander combien de temps des éleveurs non engagés par un contrat maintiendront une exigence de résultats en terme d'impact sur les parcours.

On constate actuellement un ralentissement des équipements qui ne sont plus financés dans le cadre de procédures spécifiques.

### **Zone 3- Centre Var**

Au sud des deux zones précédentes, c'est la région calcaire du centre Var, autour de Brignoles et de Draguignan. Cette zone se prolonge par la dépression permienne vers le sud-est du département.

Cette zone est dominée par la viticulture. De nombreuses collines boisées s'intercalent avec les vallons viticoles. Le système ovin dominant est le système herbassier. Les troupeaux pâturent les regains de prés, l'herbe des vignes pendant l'hiver. Les collines boisées servent d'appoint et sont plutôt pâturées au printemps lorsque les vignes ne sont plus accessibles. Malgré l'absence d'aides de type ICHN, c'est une zone privilégiée pour l'installation des herbassiers qui, tant que le troupeau est inférieur à 300 brebis se « faufilent » aisément dans un parcellaire éclaté.

L'absence de sylviculture limite l'accès aux parcours boisés, en dehors des coupures stratégiques DFCI. En terme d'entretien, les priorités devraient se concentrer dans les vallées, pour permettre une meilleure utilisation des friches, dans un objectif paysager ou DFCI.

Dans le cas d'une agriculture raisonnée du vignoble, il serait intéressant d'étudier les possibilités de développement d'associations entre domaines viticoles et éleveurs transhumants. Ce type de « symbiose » existait jusque dans les années 70/80. L'éleveur avait accès à une bergerie et laissait le fumier au domaine pour la fertilisation des cultures. Il pâturait dans les vignes l'hiver, et se repliait sur des prés, campos... à partir de mars. Aujourd'hui de telles associations pourraient s'insérer dans le cadre d'un enherbement raisonné du vignoble. La souplesse du système herbassier apparaît adapté à ce type de pratique et permettrait de favoriser de nouvelles installations, d'autant plus que la notion de contractualisation des pratiques est maintenant « entrée dans les mœurs ».

Plusieurs opérations de ce type existent dans le département sur les quels il serait intéressant de mettre des moyens de suivis de références.

En terme de développement du sylvopastoralisme, les possibilités sont actuellement limitées par les difficultés de maîtrise du foncier et la fermeture des milieux. Il y a peu de forêts domaniales et l'équipement des parcours se heurte au développement des activités touristiques (autour de la vallée de l'Argens), ou de la chasse.

### **Zone 4- Sainte Baume et Loube :**

Située au sud-est du département, cette zone comprend les chaînes calcaires de la Sainte baume, des monts Auréliens, la Loube, Morières, mais aussi les grands plateaux de Siou-blanc et d'Anis.

Les enjeux de cette zone se déclinent autour d'une urbanisation croissante dans une zone proche de Toulon, Marseille...

L'élevage y est peu présent en dehors de quelques sites utilisés par des herbassiers ou des associations de transhumance hivernale repliés à l'intérieur des massifs.

A côté de ces gros troupeaux existent des exploitations de petites tailles, plutôt laitières, avec une bonne valorisation liée à la proximité des villes.



Les collectivités publiques, en particuliers les communes, l'Etat et le Département sont gestionnaires de vastes massifs ce qui facilite la mobilisation foncière. De nombreux aménagements ont été réalisés dans le cadre de la prévention des incendies de forêt.

Les conditions de climat et de végétation rendent difficile l'alimentation toute l'année d'animaux en production. Les sites encore disponibles sont plus adaptés au pâturage d'animaux à l'entretien, avec des chargements importants, ce qui tendrait à privilégier la formule transhumance hivernale.

### **Zone 5- Les massifs des Maures et de l'Esterel:**

Délimité au nord par la vallée de l'Argens, à l'est par la ville de Fréjus, et à l'ouest par celle de Hyères, le massif des Maures est un massif forestier dégradé par des passages répétés du feu. C'est dans cette zone que les enjeux DFCI sont les plus forts. C'est aussi la zone où la dynamique de végétation est la plus forte, avec un maquis dense qui ne connaît pas d'arrêt de végétation véritable. Seules la châtaigneraie et quelques vallées viticoles aèrent ce massif.

Le massif de l'Esterel se situe plus à l'est, à la frontière des Alpes maritimes et du Var. C'est aussi un massif forestier, avec une dynamique de végétation semblable à celle des Maures.

En dehors des troupeaux présents dans le cadre d'une transhumance hivernale à objectif DFCI, l'élevage y est peu présent. On recense une vingtaine d'élevages varois sur la zone, avec une majorité d'herbassiers. Ces derniers sont souvent des éleveurs originaires des départements de montagne qui se sont sédentarisés sur la zone littorale du département. Comme les herbassiers du centre Var, ils pâturent d'abord l'herbe des friches et des vignes. Mais la pression foncière, et l'agrandissement des troupeaux les obligent à se replier sur les espaces boisés. L'opportunité des opérations pastorales leur permet d'acquérir un peu plus de sécurité foncière par le biais des conventions de pâturage.

En l'état, la ressource pastorale est difficilement valorisable par les troupeaux. La mise au point de techniques de mise en valeur pastorale par le CERPAM et l'INRA (ouverture de milieu, ensemencement d'espèces pastorales adaptées) combinées à des pratiques pastorales innovantes (contrôle du pâturage en parcs, complémentation adaptée) a permis le développement de grandes opérations de sylvopastoralisme en contrat agrienvironnemental. Mais ces opérations si elles ralentissent le rythme des repasses mécaniques ne peuvent se substituer à un entretien par les collectivités territoriales. Elles restent de toute façon soumises à des fortes contraintes (variabilité de la production pastorale, vandalisme) et nécessitent un appui financier et technique très important.

### **Conclusions**

L'étude par petite région montre que les contrats d'entretien ne seront pas toujours renouvelés. La globalisation des dispositifs d'aides à l'investissement, et de rémunération des mesures agrienvironnementales au sein des contrats territoriaux d'exploitation augmentent les contraintes techniques et administratives sur l'ensemble de l'exploitation. Figurer ainsi pour 5

ans l'ensemble du système de production est difficilement compatible avec la souplesse nécessaire à des élevages extensifs dont les pratiques sont d'abord commandées par la ressource pastorale annuelle.

On assiste actuellement à un ralentissement des équipements pastoraux et à une hésitation légitime des éleveurs à s'engager dans un dispositif plus contraignant que ne l'étaient des mesures spécifiques adaptées à un engagement partiel des surfaces.

En terme d'installation, les deux zones du Camp de Canjuers et des collines du Verdon offrent des potentialités intéressantes. Dans les deux cas, les systèmes d'élevage ont montré leur capacité à répondre à des objectifs environnementaux. La mobilisation foncière et la mise en place de contrats avec les éleveurs supposeront de maintenir les partenariats tissés avec l'ONF et l'Association des Communes Forestières. En terme d'animation, des contacts avec le PNRV sont aussi à envisager.

Le travail à réaliser en terme d'état des lieux et de définition d'une stratégie sur ces deux zones ne doit pas occulter les possibilités de la zone du centre Var. Le suivi des expériences en cours sur l'enherbement et le pâturage des vignes pourrait être un premier pas vers l'acquisition de références pluridisciplinaires (viticulture-élevage).

.

## **V- Production et consommation varoises : un déficit important**

### **4.1. Evaluation de la production varoise :**

Elle est estimée à partir d'un taux de productivité et d'un poids de vente moyens estimés comme suit :

#### **➤Taux de productivité :**

Les suivis technico-économiques réalisés permettent d'établir que le taux moyen de productivité est compris entre 0,65 et 1,2 agneau par brebis et par an selon les systèmes de production et la maîtrise technique des éleveurs. Nous prendrons un taux moyen annuel de 0,8 agneau par brebis.

Avec un taux de renouvellement moyen autour de 17%, et un effectif brebis sur le département de 57 500 brebis, on peut estimer la production varoise à :

|                                  |
|----------------------------------|
| <b>38 000 agneaux vendus/ an</b> |
|----------------------------------|

#### **➤Poids de vente :**

Les poids de vente des agneaux sont très différents selon :

- le système de production
- le circuits de commercialisation

Ainsi les agneaux produits peuvent être vendus

- pour l'export entre 18 et 22 kg vifs
- en maigre entre 30 et 35 kg vifs
- en carcasse ou en vifs. Les poids varient alors de 35 à 45kg (filiale maghrébine)

Nous prendrons ici un poids moyen de vente de 35 kg par agneau à 45% de rendement.

|                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------|
| <b>La production varoise se situe donc<br/>autour de 600 tonnes de carcasse</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------|

### **4.2.Evaluation de la consommation varoise**

L'estimation de la consommation varoise peut être réalisée de la manière suivante :

#### **➤Population permanente** du département (recensement 1999) : **879 631 habitants**

➤ **Population touristique** à partir du nombre annuel de nuitées (Comté Départemental du Tourisme 2000) : 72 millions de nuitées soit un équivalent de 72 millions/365 jours =

**197 260 habitants**

|                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>La population annuelle est donc équivalente à<br/>1 076 891 habitants</b></p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------|

La consommation régionale ovine est estimée à 9 kg par habitant et par an. Ce chiffre est une moyenne régionale stabilisée depuis plusieurs années. De 4 kg supérieure à la moyenne nationale, cette consommation individuelle s'explique par une forte présence de population d'origine maghrébine. Cependant, les crises successives sur les filières viandes ont pu amener des fluctuations importantes sur les deux dernières années. En 2000, la crise de la viande bovine a profité à la filière ovine. En 2000 les mesures prises concernant la fièvre aphteuse, ont aussi ralenti la consommation d'agneaux. Ces fluctuations devront être observées à plus long terme.

|                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>La consommation de viande ovine varoise ainsi calculée est donc<br/>de 9700 tonnes</b></p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|

Elle est en augmentation de 500 tonnes depuis 1992.

#### **4.3. Solde production/consommation**

La différence entre production et consommation montre un solde négatif de 9100 tonnes par an.

#### **4.4. Evaluation du chiffre d'affaire viande départemental :**

Le prix des agneaux varie de 320F pour les agneaux légers à 800F pour les agneaux lourds vendus pour l'aid.

38 000 agneaux vendus en moyenne à 550F donne

|                                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>un chiffre d'affaire agricole évalué à<br/>20,9 millions de francs pour la filière viande ovine</b></p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## **VI- Filières de vente et d'abattage : sortir de l'impasse**

### **51- Etats des lieux :**

Il apparaît nécessaire dans le cadre de cette étude de distinguer deux types de filières :

- une filière dite traditionnelle dont nous décrirons les différents maillons :
- des filières courtes : filière maghrébine et vente directe

#### **511- la filière traditionnelle :**

##### **A- les acheteurs :**

La liste des intervenants cités a été établie à partir :

- de dires d'éleveurs
- de données fournies par l'OREAM

On distingue ainsi :

##### **➤des ramasseurs ou commissionnaires :**

Ce terme désigne les opérateurs qui repèrent ou collectent des agneaux dans les élevages pour le compte de chevillards. Sont souvent cités :

- René Troin (04)
- Viglietti Frères (Annot 04)
- SARL le Mérinos (Salon de Provence 13)

##### **➤Des acheteurs et/ou abatteurs : chevillards ou groupement de producteurs :**

- Roche (Forcalquier 04)
- Blanquet (Aveyron), surtout pour les agneaux légers
- Coopérative le Mérinos (Salon de Provence 13) dont le nombre d'adhérents varois recensés en début d'année avoisinait 10.

Cette inventaire met en évidence l'absence d'intervenants varois.

Roche semble être le ramasseur le plus régulier. La coopérative le Mérinos vient s'approvisionner par l'intermédiaire de la SARL dans la zone la plus accessible du Nord ouest varois.

Blanquet ramasse principalement des agneaux légers pour l'Espagne ou l'Italie. Son apparition dans le département date de 2 ou 3 ans.

Tous ces intervenants ont la capacité d'assurer l'engraissement d'agneaux maigres qu'ils revendent essentiellement en vif à des abatteurs.

Il semblerait qu'Isnard (04) viennent parfois ramasser des agneaux varois dans le Haut-Var. Sa zone d'intervention s'arrête généralement à la route Napoléon.

## **B - La distribution :**

L'inventaire des intermédiaires intervenant sur le Var, réalisé en 1992 n'a pu être remis à jour. Quelques points de repères peuvent être donnés en terme d'évolution :

↳ Une diminution du nombre de boucheries : les pages jaunes de l'annuaire France Télécom recensaient 444 boucheries détaillantes en 1992. En 2001, elles ne sont plus que 308.

↳ Le nombre de super et hyper marché semble assez stable 137 adresses recensées dans l'annuaire, soit une GMS pour 7210 habitants. La Chambre des Métiers donnait un total de 122 en 1992

L'étude réalisée par l'OREAM pour le SIVOM du Pays de Fayence début 2001 a été l'occasion de questionner les bouchers sur la provenance de leurs viandes. Ils sont fournis par des grossistes à qui ils ont progressivement délégué travail et responsabilités. Ils reçoivent de plus en plus des carcasses découpées voir directement des muscles dont ils ignorent généralement la provenance.

## **5.12 les filières courtes**

Sous le générique de filières courtes, on peut décrire deux réalités :

- Une filière importante dans le Var : la filière maghrébine
- L'émergence d'une demande non rituelle de consommateurs demandeurs de vente directe du producteur

### **A . La filière rituelle maghrébine:**

Les quantités d'agneaux consommées sur cette filière sont estimées à 60 000 agneaux par an, généralement abattus sur place. Près d'un tiers serait des agneaux produits sur le Var, le reste provenant des départements limitrophes ou d'autres régions de France.

Cette filière constitue un très bon débouché pour les agneaux produits sur le département. Elle permet de bien valoriser les coureurs issus de systèmes pastoraux, et moins appréciés sur la filière traditionnelle. Les poids de vente vont de 35 à 45kg vifs, le prix variant de 16 à 18F/kg. Ces systèmes d'élevage permettent d'autre part de garder des stocks d'agneaux importants notamment pour la fête de l'Aid el Kebir.

La carte des principales zones de consommation réalisée en 1992 semble pouvoir être reprise (carte no 4).

Les pratiques de vente repérées sur le terrain montre que consommation et intervenants y sont relativement stables.

Les différents opérateurs de cette filière sont :

- Des éleveurs installés dans les zones de consommation, et qui vendent leur propre production en vif.
- Des éleveurs bien placés géographiquement qui vendent leur production et celles d'autres éleveurs plus éloignés des zones de consommation
- Des acheteurs déjà cités dans l'étude de la filière traditionnelle
- Des commerçants déclarés ou non et souvent mal connus.

Si il y a vingt ans cette filière était surtout alimentée par les éleveurs locaux, les apports extérieurs au département peuvent remettre en cause le terme de filière courte.

Depuis 1992, cette filière s'est aussi structurée avec des opérateurs d'origine maghrébine qui reçoivent des agneaux livrés par des négociants en vif.

Les problèmes posés par cette filière sont :

- sanitaires : les agneaux commercialisés sur cette filière sont abattus sans contrôles sanitaires. La Direction des Services Vétérinaires a recensé près de 50 lieux d'abattage clandestins dans le département.
- fiscaux : pour les intermédiaires non reconnus comme entreprise, les ventes sont souvent non déclarées, et se soustraient aux taxes et impôts auxquels sont soumis les ramasseurs de la filière traditionnelle.

### **B : la vente directe :**

Bien que très marginale la vente directe à la ferme d'agneaux découpés se développe. Elle répond à une demande de consommateurs qui viennent directement chercher le produit à la ferme. Les crises successives concernant le commerce des viandes les font se diriger directement vers les producteurs. Ils ont ainsi le sentiment de savoir d'où vient la viande qu'ils consomment.

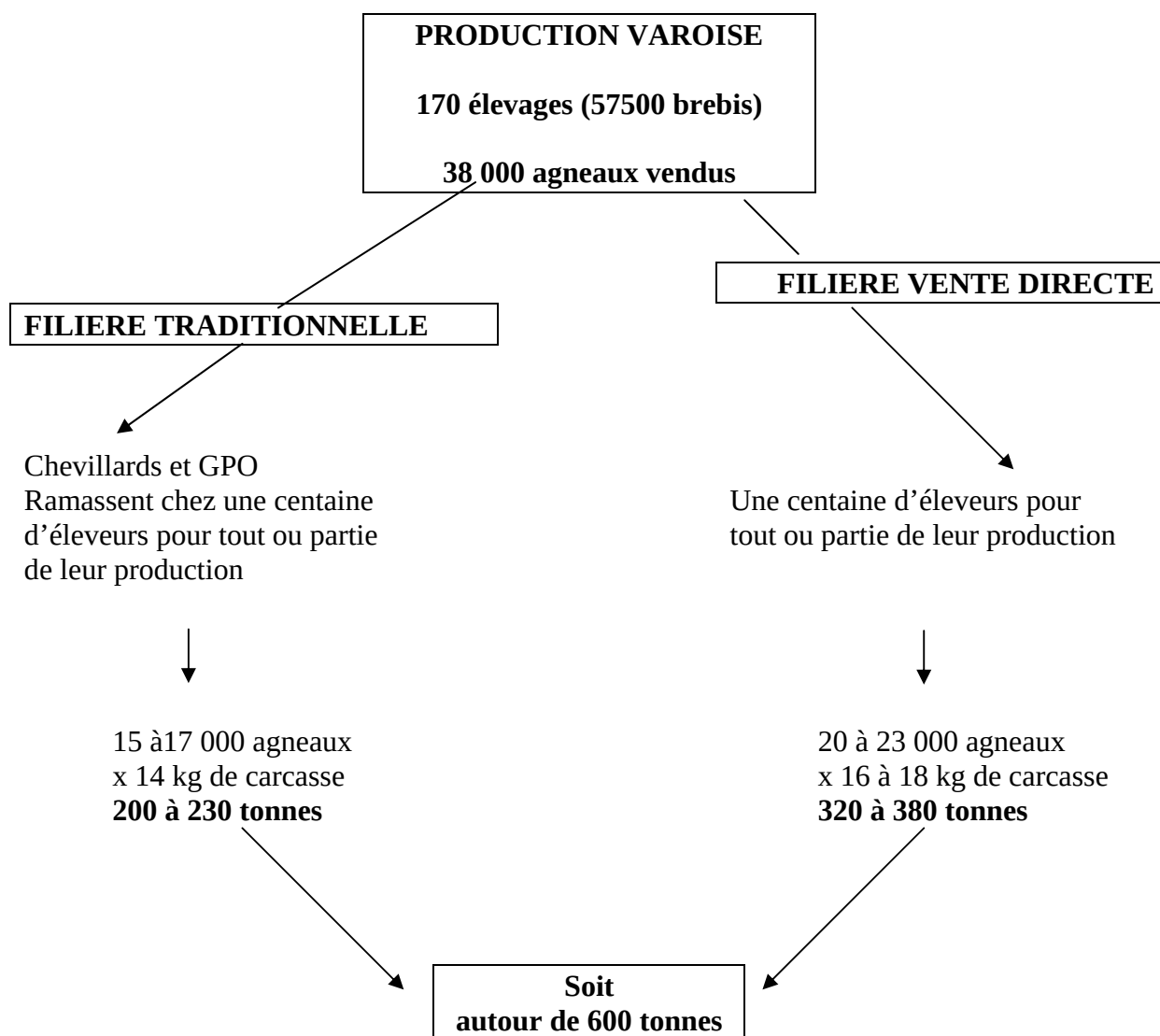
Inconnu en 1992, ce phénomène prend différentes formes :

- Une forme organisée et systématisée. Moins d'une dizaine d'éleveurs varois se sont équipés de bétailière, véhicules frigo pour transporter leurs animaux vers un abattoir (Puget Thénier principalement), et ont aménagé un atelier de découpe sur leur exploitation. Ils vendent en direct mais aussi à des bouchers locaux ou des restaurateurs.

- Une forme plus diffuse permettant à un nombre croissant d'éleveurs de vendre 10 à 20% de leur production avec une bonne valorisation. Leurs conditions de travail ne leur permettent pas actuellement de parcourir les distances importantes jusqu'aux abattoirs existants et ils sont demandeurs de structures locales.

## 52 – Schéma récapitulatif :

Le schéma récapitulatif établi en 1992 n'a pu être remis à jour dans sa totalité. Mais les grands équilibres entre filière traditionnelle et filière maghrébine ne semblent pas avoir été profondément modifiés.



Le nombre d'agneaux achetés par la filière traditionnelle reste à vérifier. Si le nombre des intervenants a diminué depuis 1992, le type d'agneaux produits a fortement changé, avec une production croissante d'agneaux légers ramassés entre 18 et 22 kg, et des agneaux achetés



maigres par des acheteurs engraisseurs. Bons nombre de ces agneaux sont d'ailleurs vendus par les éleveurs sur les foires de montagne en fin d'estive.

La situation de la filière maghrébine nous paraît assez stable depuis 1992. Si certains intervenants ont changé, le nombre d'agneaux vendus sur cette filière, paraît assez constant.

### **53- Réduire l'abattage clandestin , développer la vente directe**

L'état des lieux montre une diminution importante des intervenants de la filière traditionnelle. Ils étaient encore 17 en 1992 à ramasser des agneaux sur le Var. Depuis, on assiste à une restructuration importante de cette filière qui s'est concentrée autour de l'abattoir de Sisteron, avec des débouchés vers la grande distribution.

La dissémination des éleveurs varois sur un département où les voies de circulation sont sinueuses et les temps de déplacements importants, l'extensification des systèmes de production produisant des agneaux coureurs font que les acteurs de cette filière ont peu à peu délaissé le département, ne le considérant plus que comme un réservoir d'agneaux potentiel en cas de pénurie.

Parallèlement, la présence d'une filière maghrébine locale, permet une très bonne valorisation des agneaux coureurs. L'importance de cette filière (60 000 agneaux par an) pose le problème de l'abattage clandestin. Dans un contexte où la sécurité alimentaire devient le maître mot, cette situation pose la question de la pérennité de ce débouché.

Dans le même temps, la demande de consommateurs locaux qui souhaitent acheter directement à la ferme peut permettre l'émergence même marginale de nouvelles opportunités commerciales.

Dans ce contexte, la démarche du SVOM du Pays de Fayence, la nouvelle de l'existence en Allemagne d'abattoirs à la ferme agréés par les autorités administratives apparaissent comme des opportunités à saisir.

Sans organisation collective préalable, qui se heurte aux difficultés de regroupement de l'offre déjà évoquées, la construction d'unités d'abattages locales permettrait aux acteurs déjà présents sur ces filières courtes de régulariser leur situation vis à vis de l'abattage. On peut d'ores et déjà identifier deux types d'investisseurs, correspondant à deux types d'activités :

- des éleveurs qui abattent une partie de leur production pour répondre à la clientèle de proximité (activité de 10 à 50 tonnes par an)
- des négociants, parfois éleveurs qui abattent régulièrement toute l'année et s'approvisionnent auprès d'autre éleveurs (activité d 100 à 150 tonnes par an).

Ces petites unités d'abattage ont de nombreux avantages :

- leur taille réduite limitent les risques de pollution

- installées chez des gens qui ont déjà une activité commerciale, elles garantissent mieux qu'un projet créé de toutes pièces leur équilibre économique
- constituant des ateliers de proximité, elles permettront de lutter contre l'abattage clandestin. Il s'agira alors pour chacun des acteurs souhaitant poursuivre son activité « de se mettre aux normes », à l'instar de ce qui s'est fait avec les fromageries pour les producteurs fromagers fermiers.

Si le désengagement des intervenants de la filière traditionnelle devait se poursuivre, le maintien des filières locales, apportant une bonne valorisation du produit apparaît comme une condition de survie de la filière ovine départementale. Cela n'exclue pas toutefois de rechercher des solutions de collecte pour les 40% de la production encore achetés par les entreprises de chevilles.

## **VI- Les enjeux sanitaires : environnement et sécurité alimentaire**

Les conséquences de l'intensification des élevages en France se déclinent tant en terme d'environnement qu'en terme de sécurité alimentaire. L'élevage varois, même s'il est extensif ne peut s'extraire des préoccupations actuelles. Sans doute moins touché que d'autres filières, il doit cependant s'adapter aussi aux nouvelles dispositions réglementaires et anticiper quelque soit la filière de commercialisation les réactions des consommateurs.

Les enjeux sanitaires des années à venir concernent l'environnement et la sécurité alimentaire. La filière doit se doter de moyens permettant une amélioration des garanties dans ces deux domaines. Elle doit aussi rester vigilante à ce que les réglementations permettent un maintien des élevages dans des conditions de travail et de rentabilité économique satisfaisantes.

### **61 - Vers une agriculture raisonnée :**

Pour la filière viande varoise dont les pratiques de productions sont extensives, les adaptations à venir porteront sur deux points principaux :

#### **- le traitement des effluents d'élevage :**

Les élevages viande varois ne sont pas concernés actuellement par les mesures de mise aux normes des bâtiments d'élevage, de gestion et de traitements des effluents d'élevages. Les effectifs troupeaux, leur dispersion sur des surfaces importantes font que la gestion des fumiers ne pose pas de problèmes particuliers. La plupart des éleveurs le réutilisent pour les cultures, ou le vendent à des marchands de fumier. Le stockage est donc temporaire, et les épandages sont généralement étalés dans le temps et dans l'espace (tous les 5 ans sur une même parcelle).

Des mesures ont cependant été intégrées dans les CTE, en vue d'une amélioration des pratiques de stockage des fumiers.

Il est probable que des opérations tels que la constitution de parcs naturels (Verdon, plaine des Maures...), ou la proximité de points d'eau (sources, rivières...) entraînent une augmentation des contraintes.

Cette question concernera d'autre part les ateliers d'abattage et de découpe qui devront apporter des garanties dès le dépôt du dossier d'agrément.

#### **- la maîtrise des résidus médicamenteux**

Actuellement, c'est à l'abattoir que de tels contrôles sont effectués. Dans le Var, l'absence d'abattoir d'une part, l'implication limitée des vétérinaires libéraux dans le suivi sanitaire des élevages (en dehors des prophylaxies obligatoires) d'autre part font que les éleveurs sont peu sensibilisés à cette question.

L'obligation réglementaire de tenir pour chaque élevage un registre sanitaire va être l'occasion d'un suivi des pratiques de traitements des animaux (type de traitement, délais d'attente...). Un programme de formation important des éleveurs est prévu sur 4 ans, réalisé par les GDS départementaux et la FRGDS. Il devra s'accompagner d'une sensibilisation des

vétérinaires libéraux et des pharmacies et coopératives d'approvisionnements pour limiter les achats forains de médicaments.

Une fois mis en place, ce suivi des pratiques sanitaires pourraient être valorisé auprès du consommateur, surtout si la filière fait le choix d'une orientation vers des circuits courts.

## **62 – Maladies réputées légalement contagieuses: surveiller et informer**

### **- maintenir les réseaux d'épidémiosurveillance :**

L'expérience régionale du réseau d'épidémiosurveillance sur la brucellose va devoir s'étendre à d'autres pathologies. Ces réseaux permettent de suivre et de maîtriser l'évolution de certaines zoonoses. Les maladies réputées légalement contagieuses sont particulièrement concernées par ces dispositifs. Fièvre aphteuse, Blue tongue, tremblante vont devoir faire l'objet d'une surveillance permettant la mise en place rapide de moyens spécifiques de traitement, d'isolement ou d'abattage.

### **- créer un réseau d'information des éleveurs**

Ces réseaux ont aussi pour objectif d'informer les éleveurs. Les structures agricoles départementales n'ont pas les moyens actuellement de transmettre en temps réel des informations de crise. L'alerte fièvre aphteuse du printemps 2001, ou celle concernant la blue tongue à l'automne n'ont été transmises que par les journaux. En cas d'alerte sur le département, cela aurait été tout à fait insuffisant. Les mesures de limitation des transports d'animaux notamment ne peuvent être conditionnées à l'achat du journal local.

Il apparaît nécessaire de créer un réseau d'informations sanitaires, dont la fréquence pourrait dépendre de la situation du moment. Les informations envoyées quotidiennement par la FRGDS aux structures agricoles professionnelles ( GDS, Chambre d'Agriculture, Syndicats ovins...) en cas de crise pourraient alors être retransmises. La forme et le rythme (papier, internet...) et le coût doivent être étudiés.

## **63 – Alimentation des animaux et garanties.**

La crise de confiance des consommateurs vis à vis de la viande peut à tout moment gagner la filière ovine. Les systèmes ovins varois ont des atouts à défendre. Essentiellement basée sur le pâturage d'espaces pastoraux, l'alimentation des troupeaux n'est pas un facteur de risque important. Encore faut-il :

- obtenir des garanties quand à la composition des aliments achetés** (tourteaux soja, aliments destinés aux agneaux...). Les responsables professionnels du département ont souhaité intégrer dans le cahier des charges du CTE élevage une mesure proposant aux éleveurs de rechercher des aliments garantis sans OGM, le CTE permettant de compenser le surcoût de tels aliments.

La recherche d'opérateurs offrant ces garanties et pouvant livrer dans notre département devra sans doute faire l'objet d'un travail spécifique.

- **Assurer la promotion de telles pratiques auprès des consommateurs locaux.**

L'identification d'agneaux produits localement, dans des systèmes de productions déterminés précisant les conditions d'alimentation et de soins des animaux à l'aide d'une charte départementale pourrait être un bon soutien à la filière, surtout si les conditions d'abattage peuvent être améliorées.

#### **64 - Evolutions réglementaires : veiller et participer**

L'expérience acquise lors de la mise en œuvre des mesures de prophylaxies brucellose, ou des normes sur les fromageries a montré la nécessité pour les professionnels d'une filière de participer à la définition de leurs modalités de mise en œuvre. Que le principe de précaution amène à rechercher plus de sécurité peut paraître légitime, mais imposer des contraintes « telles quelles », peut modifier ou destabiliser des systèmes de production.

Le blocage des transhumances de troupeaux positifs à la brucellose a pu trouver des solutions grâce au travail de négociation mené par les organisations professionnelles auprès des administrations. On a vu ainsi apparaître la notion d'alpages sanitaires gérés en concertation. Pour les fromageries, les éleveurs caprins se sont organisés collectivement pour proposer des procédures applicables dans leurs exploitations.

De même l'élaboration par les GDS et la FRGDS d'un registre sanitaire a pour objectif de proposer un document adapté aux pratiques des éleveurs locaux.

Le renforcement des réglementations en matière de production devra ainsi faire l'objet d'une vigilance accrue.

Dans le même temps, le Ministère de l'Agriculture envisage la mise en place de banques de données nationales, que ce soit sur l'identification des animaux ou sur leur suivi sanitaire. Ces dispositifs n'ont jusqu'à maintenant pas tenu compte des réalités locales en terme de moyens humains ou financiers. Le coût en a été reporté sur les éleveurs et les collectivités locales. Même si des restructurations sont envisagées au niveau régional (création de structures interdépartementales), les organisations professionnelles devront se doter de moyens d'animation et d'accompagnement des élevages pour la mise en place de ces procédures.

## **Conclusions : proposer des pistes d'avenir à une filière viable**

Avec près de 60 000 brebis répartis dans 170 élevages professionnels, la filière ovine varoise n'est pas aussi marginale que sa part dans le chiffre d'affaire agricole du département peut le laisser penser. Utilisatrice de 30% de la SAU du département, elle contribue aussi à l'entretien de près d'un tiers des parefeux . 20 à 25% de la surface boisée varoise est pâturée par les troupeaux.

L'augmentation des effectifs brebis en 10 ans montre une production spécialisée, dynamique et viable, aux mains d'éleveurs encore jeunes. Même si les primes constituent parfois une part importante du chiffre d'affaire (10 à 40% selon les zones et les systèmes de production), la présence d'une filière de proximité permet une très bonne valorisation des agneaux, peu soumise jusqu'à maintenant aux aléas des crises récentes (ESB, fièvre aphteuse...). Une bonne maîtrise des charges d'alimentation, dans des systèmes extensifs et pastoraux permet aux éleveurs ayant une productivité correcte (supérieure à 0,8 agneau par brebis) de dégager des revenus suffisants pour assurer la pérennité de leurs exploitations.

Si la filière ovine a aussi d'autres atouts , sa pérennité est aussi liée aux possibilités d'apporter des solutions en terme d'environnement, de commercialisation, ou de sécurité alimentaire.

### **- sur le plan agri-environnemental :**

Les opérations de contractualisation autour d'enjeux agri-environnementaux ont montré la capacité des systèmes de production à participer à l'entretien d'espaces naturels (Article 19, Mesure 2.8, FGER...). Ces opérations ont pu être réalisées grâce à des partenariats techniques et administratifs, avec le CERPAM, l'ONF, l'Association des Communes Forestières ou la DDAF. Elles ont été pour les éleveurs l'occasion d'une remise en cause parfois importante de leurs pratiques, mais aussi de l'acquisition d'une meilleure sécurité foncière dans le cadre de conventions de pâturage à objectif DFCI.

Au delà de nouveaux enjeux qui pourraient être définis, notamment dans le zone du PNRV (paysage, biodiversité...), il apparaît important aujourd'hui de garantir le maintien des opérations et des résultats obtenus.

Les CTE, très globalisant ne sont sans doute pas le meilleur outil pour la reconduction des contrats. La signature de CTE par les éleveurs reste conditionnée par la capacité de l'administration (DDAF notamment) à adapter les contraintes du dispositif aux réalités locales. Sur ce volet, la constitution d'un comité de pilotage, à l'instar de celui qui existait pour les mesures 2.8 pourrait permettre :

- de donner un avis technique sur les dossiers présentés en CDOA.
- d'élaborer des outils de suivis des mesures destinés aux éleveurs
- de préciser les modalités de contrôle de ces mesures
- de faire un bilan régulier des mesures agri-environnementales, et de proposer des adaptations du contenu si nécessaire

D'autre part, la réussite des programmes précédemment cités reposait sur un accompagnement technique important par les gestionnaires. Le maintien d'un suivi individuel des sites les plus difficiles apparaît indispensable à la pérennité de certaines opérations.

Enfin, un état des lieux principalement sur les zones du Haut Var des surfaces pastorales sous utilisées permettrait de définir les conditions d'une politique départementale d'installation.

**- en terme de commercialisation**

Si la filière traditionnelle restructurée autour de l'abattoir de Sisteron a peu à peu délaissé le département, la persistance d'une filière de proximité permet une bonne valorisation des agneaux en vente directe. La pérennité de cette filière est conditionnée à terme par sa capacité à réduire l'abattage clandestin. La construction d'outils d'abattage de proximité aux mains d'acteurs locaux déjà implantés a l'avantage de maintenir un débouché important pour la filière ovine varoise (60%), tout en limitant les risques économiques liés à leur exploitation. Au delà de la filière rituelle musulmane, la proximité d'abattoirs contrôlés permettra aux éleveurs qui le souhaitent d'envisager une activité de vente directe, émergente depuis quelques années.

**- sur le volet de la sécurité alimentaire**

Il s'agit ici de répondre aux exigences de santé publique et aux inquiétudes des consommateurs destabilisés par les crises récentes des filières viandes (farines animales, ESB, OGM...), mais aussi de prévenir les risques en terme de santé animale (fièvre aphteuse, blue tongue...). Ces risques font de plus en plus l'objet de réglementations contraignantes, voir de dispositifs lourds de gestions de crise. L'information, voir la formation des éleveurs apparaît comme une priorité du dispositif sanitaire départemental. Le renforcement des dispositifs d'épidémiosurveillance peut contribuer à gérer de nouvelles crises. Dans le même temps, des politiques volontaristes d'encouragement à la maîtrise des résidus médicamenteux, ou à des pratiques d'alimentation animales garanties (sans OGM, biologiques...) ne peuvent qu'anticiper d'autres inquiétudes du consommateur. Elles pourraient alors déboucher sur la promotion des élevages locaux, déjà identifiés comme des élevages extensifs dont l'alimentation essentiellement pâturée apparaît naturelle aux consommateurs.

Ces adaptations si elles sont nécessaires doivent se faire avec pour objectif le maintien des élevages dans des conditions de travail et de rentabilité économique satisfaisantes.

Ce document avait pour objectif de réaliser un état des lieux de la filière ovine. Un certain nombre de propositions en découlent. Si elles ne sont pas exhaustives, ces propositions constituent les axes prioritaires des organisations professionnelles d'élevage du département. Elles se veulent être un point de départ à une réflexion plus large sur les moyens à mettre en œuvre pour le maintien, voir de développement de cette filière dans les années à venir.

## BIBLIOGRAPHIE :

- La filière ovine dans le Var : de la production à la consommation –  
Chambre d’Agriculture du Var – Décembre 1992
- Tableau de bord de la filière ovine régionale 1998 – GIE ovin PACA –
- Tableau de bord de la filière ovine régionale 1999 – GIE ovin PACA –
- Atlas Pastoral du Var- Chambre d’Agriculture – 1996

## ANNEXES :

### Annexe 1 :Chiffres RGA complémentaires :

| <b>Tableau no 2 : cheptel présent par espèce animale</b> |                                                                                         |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Espèce</b>                                            | <b>Femelles reproductrices présentes</b><br>(pour mémoire RGA 1988)                     |
| <b>Ovine</b>                                             | <b>46710 brebis</b><br>( 38322)                                                         |
| <b>Caprine</b>                                           | <b>3733 chèvres</b><br>(3144)                                                           |
| <b>Bovine</b>                                            | <b>200 vaches : 121 laitières, 79 viande</b><br>(287 vaches : 269 laitières, 18 viande) |
| <b>Porcine</b>                                           | <b>105 truies</b><br>(658)                                                              |